

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ET DES DECISIONS DE
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 DECEMBRE 2024

Salle du Conseil - 1 avenue François MITTERRAND - 11 500 QUILLAN

Délibération DC 2024-162

Installation d'équipement d'insonorisation acoustique au sein des ALSH du territoire

Date de convocation : 19 décembre 2024	Liste des délibérations affichées le : 24.12.2024		
Nombre de conseillers en exercice : 84	Présents : 16 à l'ouverture de la séance		
Absents et dépôts de pouvoirs : 0	Excusés : 3	Autres absents : 65	Votants : 16

Le conseil communautaire du 19 décembre 2024 n'ayant pas pu se tenir faute de quorum, il a été reporté au 24 décembre 2024. Le quorum n'est pas nécessaire.

Présents : Alain CHANAUD (Belvianes et Cavirac), Alfred VISMARA (Cailla), Bernard VAQUIÉ (Camurac), Joseph LLOPIS (Comus), Jacky ONDEDIEU (Coudons), Yves ANIORT (Granes), Jacques GALY (Lapradelle-Puilaurens), Yves HUGUET (Le Bousquet), Francis SAVY (Mazuby), Jacques MANDRAU (Quillan), Jacques DE LA PIQUERIE (Quirbajou), Michelle MOULARD (St Jean de Paracol), Denis MALTAT (St Julia de Bec), Anthony CHANAUD (Val du Faby) et Georges BENNAVAIL (Val du Faby).

Procuration : Néant

Excusés : Jacques MAMET (Chalabre), Patrick DE BOISSIEU (Counozouls), Jeanine BOULET (Saint Louis et Parahou), Pierre CASTEL (Quillan)

Absents : Serge MOUNIÉ (Artigues), Christophe PIQUEMAL (Aunat), Philippe PARRAUD (Axat), Jean-Claude MICHELOU (Axat), Jean Pierre ADROIT (Belcaire), Lucien RIVIÉ (Belfort sur Rebenty), Georges RAMON (Belvis), Sébastien DAIGNEAUX (Bessède de Sault), Didier MONTAGNE (Campagna de Sault), Gilbert SIMON (Campagne sur Aude), David FERNANDEZ (Campagne sur Aude), Jean Jacques AULOMBARD (Chalabre), Bruno CARBONNEL (Chalabre), Evelyne GARROS (Chalabre), Éric ASTIER (Corbières), Claire THÉNARD (Courtauly), Jacques PETIT (Escouloubre), Christian SOULA (Espéza), Rose Marie DAROT (Espéza), Julie LE MORVAN (Espéza), Olivier FROMILHAGUE (Espéza), Gaël SAN MARTIN (Espéza), Elvire ANDREWS (Espéza), Patrick CAZAUD (Espéza), François LACROIX (Espezel), Didier PARIS (Fontanès de Sault), Patrick EMERY (Galinagues), Dominique BRUCHET (Gincla), Daniel CALVI (Ginoles), Lydie MUNIER (Joucou), Marc SAN FRANCISCO (La Fajolle), Honoré GERVAIS (Le Clat), Sauveur TRANIELLO (Marsa), Jean Marc MURATORIO (Mérial), Alain RENON (Montfort sur Boulzane), Bertrand BARGAIN (Montjardin), Alain BONNÉRY (Nébias), Marie- Antoinette MOULIS (Niort de Sault), Jean-Paul MARTINEZ (Peyrefitte du Razès), Olivier FERRIER (Puivert), Nadia PARACHINI (Quillan), Jacques SIMON (Quillan), Amandine MORENO (Quillan), Sébastien AMOUROUX (Quillan), Gilles ALARD (Quillan), Sophie BOUTTIER (Quillan), Jean POLY (Quillan), Christine BINDER (Quillan), Mohammed EL HABCHI (Quillan), Martine DAFFOS (Quillan), Jérôme ARTIGUES (Rivel), Hervé CHAPUT (Rodome), Jean-Pierre ESPOSITO (Roquefeuil), Benoît OLIVE (Roquefort de Sault), Sébastien TORREILLES (Salvezines), Julien SADDIER (Sonnac sur l'Hers), Serge BACAVE (Saint Benoît), Jean-Jacques MARTY (Saint Ferriol), Louis SIRE (St Just et le Bézu), Rose-Marie MANAUD (Saint Martin Lys), Anthony SANCHEZ (Sainte Colombe sur Gnette), Thierry COUTEAU (Sainte Colombe sur l'Hers), Jean-Christophe GAUVRIT (Tréziers), Sylvie BRINGUIER (Val de Lambronne) et Marc RIVALS (Villefort).

Secrétaire de séance : Anthony CHANAUD

A l'instar de l'installation des équipements d'insonorisation acoustique au sein des crèches lors de l'été 2023, il est à présent proposé aux membres du conseil d'envisager d'en faire des accueils de loisirs.

En effet, les résultats obtenus sur le confort des lieux et les retours satisfaits des agents incitent à déployer également ces équipements sur toutes les structures d'accueils des enfants.

Ce projet s'inscrit dans le prolongement de la démarche qualité initiée au sein du service Enfance-Jeunesse dans le cadre de l'Axe 1 de la Convention Territoriale Globale, signée en partenariat avec les services de la CAF de l'Aude, la MSA Grand Sud et le Département, visant à tout mettre en œuvre pour rendre les structures d'accueil attractives, tout en cherchant en permanence à veiller aux conditions de travail des agents.

L'opération consiste donc à équiper d'ici la rentrée 2025, les salles d'activités principales des cinq ALSH du territoire d'installations phoniques qui se révèlent être à la fois fonctionnelles et efficaces quant à la réduction des nuisances sonores mais également décoratives et pédagogiques pour les enfants.

Le montant total de l'opération est estimé à **93 955 € H.T** et se décline ainsi :

- Etudes acoustiques : 1 875 €
- ALSH de Chalabre : 10 506.45 €
- ALSH d'Espérazac : 10 769.85 €
- ALSH d'Axat : 13 085.40 €
- ALSH de Roquefeuil : 14 437.40 €
- ALSH de Quillan : 43 281 €

Cinq espaces à équiper pour ce seul site : garderie, salle d'activité, bibliothèque, salle de motricité et couloir, qui hormis une, sont toutes partagées avec l'école. Au titre du bénéfice commun, une contribution financière sera sollicitée auprès de la ville pour satisfaire à l'installation de ces équipements.

Plan de financement prévisionnel :

Structures	Taux	Montant
CCPA	20 %	18 800 €
CAF	60 %	56 355 €
MSA	10 %	9 400 €
Ville de Quillan	4.5 %	4 200 €
CD11	5.5 %	5 200 €
Total	100 %	93 955 €

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la dernière version des statuts en date du 17 mars 2020 considérant d'intérêt communautaire « L'étude, la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements en direction de la petite enfance »,

Vu les engagements de la collectivité contractualisés au sein de la Convention Territoriale Globale à assurer la rénovation et la modernisation de toutes ses structures d'accueil et leur mise en conformité,

Après en avoir délibéré,

Conseillers présents	15	Suffrages exprimés	15
Retraits avant vote	0	Pour	15
Abstentions	0	Contre	0

DECIDE :

- **Article 1 :** AUTORISE le Président à déposer des demandes de subventions conformément au plan de financement sus-présenté,
- **Article 2 :** ENGAGE parallèlement la procédure de marché publics correspondante à ces investissements selon les seuils en vigueur au 1^{er} janvier 2025,
- **Article 3 :** VALIDE les devis uniquement à réception des notifications de subvention des partenaires.

Pour extrait conforme
Francis SAVY, Président de la CCPA



Acte certifié exécutoire compte tenu

- ❖ de sa transmission en sous-préfecture le 31.12.2024
- ❖ et de sa publication le 31.12.2024